

Réf: 1430

## **PROGRAMME IEV DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE Italie -TUNISIE 2014 - 2020**

### **Manifestation d'intérêts**

#### **POUR LA SELECTION D'ENTREPRISE POUR LE TRANSFERT DES TECHNOLOGIES INNOVATRICES APPLIQUEES A LA VALORISATION DES DECHETS DES ESPECES DE CRUSTACES MARINS NOTAMMENT LE CRABE BLEU ET LES CREVETTES**

#### **Projet stratégique ARIBiotech «Alliance de recherche et d'Innovation en Biotechnologie bleue pour la valorisation des déchets marins»CUP I55F21003350006**

Dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Italie-Tunisie (ProgrammeIEV CT Italie Tunisie 2014-2020), l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), demandeur principal du projet « Alliance de Recherche et d'Innovation en Biotechnologie bleue pour la valorisation des déchets marins-ARIBiotech » ; a reçu le 07 décembre 2021, une note officielle (Ref. 16129) de l'Autorité de Gestion (AG) l'informant que le projet ARIBiotech C-5-2.1-41 CUP I55F21003350006 a été retenu pour un cofinancement de 1281651,95 EURO correspondant à 90% du coût total du projet. Ce projet est réalisé en collaboration avec :

1. Istituto Zooprofilattico Sperimentale della Sicilia (IZSSi), adresse: via Gino Marinuzzi, 3 90129 Palermo, ci-après dénommé Partenaire 2,
2. Agence des Ports et des Installations de Pêche (APIP), adresse: port de Pêche de la Goulette BP N° 64 2060 la Goulette Tunis, Tunisie, ci-après dénommé Partenaire 3,
3. Istituto per lo studio degli Impatti Antropici e Sostenibilità in Ambiente Marino del Consiglio Nazionale delle Ricerche (IAS CNR), adresse : Complesso Monumentale ex Roosevelt, Lungomare Cristoforo Colombo, 4521 Località Addaura, 90149 PALERMO, ci-après dénommé Partenaire 4,
4. Biotechnopôle Sidi Thabet, adresse : Technopole Sidi Thabet, 2020 SIDITHABETARIANA, Tunisie, ci-après dénommé Partenaire 5,
5. Consorzio Universitario della Provincia di Trapani (CUPT), adresse lungomare Dante Alighieri 91016 Erice, ci-après dénommé Partenaire 6,

7/7 AOÛT 2023

6. La Direction Générale de la Recherche Scientifique- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, adresse 14 Rue de Kairouan, Tunis 1006, Tunisie, ci-après dénommé Partenaire 7

7. Dipartimento Regionale della Pesca Mediterranea, adresse Palazzo della Zecca -Piazza Marina Salita dell'Intendenza n. 2 - 90133 Palermo, Alberto Pulizzi ci-après dénommé Partenaire 8,

Vue que dans la phase d'implémentation du projet, comme prévu dans le dossier d'appel à candidature le demandeur (INSTM) a prévu que les résultats des recherches soient transférées pour la création de Startup/Pilote comme indicateurs pour la vérification de la réalisation des résultats. Prenant en considération le besoin qui s'est dégagé au cours des ateliers café pour prioriser la valorisation des déchets de crustacés en particulier du crabe générés en quantités importante provoquant une pollution grave, il a convenu de répondre à ce besoin régional et de créer le pilote de la startup dans le port de Sfax.

#### **Vu et considéré le préambule**

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, comme prévu par le projet ARIBiotech, veut favoriser la création d'une startup à majorité de jeunes, à laquelle sera transférée les technologies mises au point dans le projet et décrites dans l'article 1 de la présente manifestation d'intérêt.

#### **ART. 1 OBJET DE LA MANIFESTATION**

La manifestation d'intérêt a comme objectif principal la création d'une startup au niveau du port de pêche de Sfax. Le/la candidat(e) doit manifester sa disponibilité à recevoir les technologies, les équipements d'une valeur d'environ 300.000DT (HTVA) et les méthodes mis au point dans le cadre des activités du projet ARIBiotech. Il s'agit d'un Transfert de startup en microprojet en soutien aux petites et moyenne entreprises (PME) et en particulier les Technologies innovatrices appliquées aux espèces de crustacés marins notamment le crabe bleu et les crevettes.

#### **ART. 2 CONDITIONS DEMANDEES POUR LA PARTICIPATION**

Aux fins d'une participation à la présente procédure, sont admis à présenter leur candidature tous les opérateurs du secteur biotechnologique/aquaculture qui remplissent :

##### **\* Les conditions générales suivantes :**

1. Citoyenneté tunisienne
2. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine ;

3. Pas de condamnation pénale qui prévoient l'interdiction des bureaux publiques ou d'autres types de privations.

**\* Les conditions de caractère technique-professionnel suivantes du candidate):**

- a) Actif (ve) dans le domaine d'aquaculture ou de biotechnologie
- b) Avoir un diplôme en biotechnologie marine et Aquaculture ;
- c) Avoir une formation en création de startup/entreprise
- d) Avoir participé à l'accompagnement entrepreneurial

### **ART. 3 PROCEDURES DE SELECTION**

La sélection sera effectuée sur la base de l'évaluation des expériences, des compétences techniques et des titres des proposants.

Les demandes parvenues dans les délais seront instruites et évaluées par une commission qui évaluera les dossiers des candidats et attribuera un score selon les critères suivants:

- Avoir un diplôme en biotechnologie marine et Aquaculture (10 pts pour Dpt. Doctorat ou Master / 5 pts pour autre / 0 pts : pas de diplôme) : **Max 10 points**

- Opérer dans le domaine d'aquaculture et de biotechnologie (10 pts/ pièce justificative)

**Max 30 points**

- Avoir une formation en création de startup/entreprise (15 pts / pièce justificative)

**Max 30 points**

-Avoir participé à l'accompagnement entrepreneurial(en présentant des pièces justificatives : email, attestation, présentation, rapport ..../ 15 pts par pièce )

**Max 30 points**

### **ART. 4 PASSATION DE LA CONVENTION**

Une fois la sélection effectuée, une convention sera établie entre le candidat choisi, le demandeur principal l'INSTM et le partenaire 3 l'APIP.

### **ART. 5 MODALITE DE PARTICIPATION**

Les opérateurs économiques intéressés devront envoyer leur dossier sous plis fermé dans un enveloppe **anonyme** par voie postale et recommandée ou par rapide-poste ou par remise directe au bureau d'ordre central de l'INSTM contre décharge avant **12 h du 30/08/2023** à l'adresse suivante: 28 Rue 2 Mars 1934, Carthage Salammbô, 2025 Tunisie, en indiquant la référence «Manifestation d'intérêts / ARIBiotech/INSTM : sélection d'une

entreprise pour le transfert des technologies innovatrices appliquées à la valorisation des déchets des espèces de crustacés marins notamment le crabe bleu et les crevettes dans le cadre du projet «Alliance de recherche et d'innovation en Biotechnologie bleue pour la valorisation des déchets marins-ARIBiotech C-5-2.1-41»

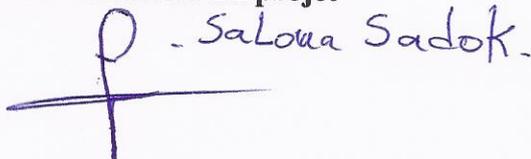
L'offre doit parvenir durant l'horaire administratif, le cachet du bureau d'ordre de l'INSTM fait foi. Toute offre parvenue au dehors du délai prescrit sera rejetée

Le dossier doit contenir les pièces suivantes :

1. La présente manifestation d'intérêt signée et paraphée
2. Curriculum Vitae
3. Documents/attestations liés aux conditions professionnelles (L'art.3) ;
4. Copie de pièce d'identité
5. Déclaration à l'honneur de remplir les conditions générales et professionnelles conformément à l'article 2 de la présente annonce.
6. Engagement à assurer l'aménagement du local destiné à la création de la startup au niveau du port de Sfax conformément à la réglementation tunisienne.

Tunis le 15/08/2023

La Coordinatrice du projet

  
Saloua Sadok

Le Directeur Général de L'INSTM

  
Le Directeur Général de l'Institut National  
des Sciences et Technologies de la Mer  
Signé: Hechmi MISSAOUI